



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/ECE/1335  
7 février 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante et unième session  
(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

**CONSULTATIONS ORGANISEES PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION AVEC  
LES BUREAUX OU LES PRESIDENTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES PRINCIPAUX  
ET DES GROUPES DE TRAVAIL RELEVANT DIRECTEMENT DE LA COMMISSION**

Rapport du Président de la Commission

OBSERVATIONS LIMINAIRES

1. Par sa décision B (47), la Commission a invité son Président ainsi que le Secrétaire exécutif à organiser des consultations avec les bureaux ou les présidents des organes subsidiaires principaux et des groupes de travail qui relèvent directement de la Commission, afin de déterminer les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de leur programme de travail de manière à assurer l'utilisation la plus efficace possible des ressources existantes. Le Président de la Commission a en outre été invité à rendre compte des résultats de ces consultations lors de réunions informelles spéciales.

2. Pour la période comprise entre la session de 1995 et celle de 1996, le Président de la Commission a exprimé le souhait que son rapport de l'année précédente serve de base aux consultations et il a indiqué quatre grands thèmes récurrents sur lesquels ces consultations devraient être centrées, à savoir :

a) L'assistance aux pays en transition; à cet égard, il s'agissait en particulier de savoir comment permettre une meilleure participation de ces pays aux réunions et aux activités des organes subsidiaires de la CEE, comment les tenir mieux informés des activités de ces organes et comment faire en sorte que la CEE puisse contribuer de la manière la plus efficace et la plus rationnelle possible à la transformation de l'économie de ces pays;

b) La répartition des ressources entre les programmes de la CEE et la nécessité de trouver des moyens de financement supplémentaires grâce à des ressources extrabudgétaires; à cela s'ajoutait la nécessité de mettre au point de nouvelles formes et modalités de coopération avec le secteur privé ainsi que d'utiliser avec davantage de souplesse les fonds d'affectation spéciale de la CEE dans l'intérêt des pays en transition;

c) L'adaptation des priorités de la CEE aux besoins actuels;

d) La coordination entre la CEE et ses organes subsidiaires d'une part et d'autres organisations ayant des activités dans la région, en particulier en ce qui concerne le calendrier des réunions.

3. En outre, il fallait dégager des synergies intersectorielles et discuter des objectifs à long terme à la lumière du plan à moyen terme.

4. Au total, 13 consultations ont été organisées avec les bureaux des organes subsidiaires principaux, y compris l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, entre mai 1995 et février 1996 (la consultation avec le bureau de la Conférence des statisticiens européens devait avoir lieu à la fin du mois de février, c'est-à-dire après la publication du présent document). Ces consultations se sont réparties comme suit :

M. R. Neagu, Président	- 5 consultations
M. L. Willems, Vice-Président	- 3 consultations
M. O. Sliptchenko, Vice-Président	- 3 consultations
M. B. Skogmo, Vice-Président	- 2 consultations

#### RESUME DES CONSULTATIONS

5. Les consultations consacrées aux thèmes susmentionnés conduisent à formuler quelques observations de caractère général :

a) On a beaucoup insisté ces deux dernières années sur le fait que les organes subsidiaires principaux devaient adapter leurs programmes respectifs aux nouvelles réalités et tenir pleinement compte des préoccupations et des priorités des pays en transition. Toutes les consultations montrent que les organes subsidiaires principaux répondent à cette exigence d'adaptation en aménageant leurs activités en cours ainsi qu'en prenant de nouvelles initiatives.

b) L'assistance aux pays en transition est une question qui préoccupe tous les organes subsidiaires. Leurs bureaux ont estimé qu'il était particulièrement important que ces pays participent aux réunions qui contribuent à mettre en place un réseau de relations entre spécialistes et ils ont regretté que les règles de l'ONU interdisent de financer les frais de voyage de représentants officiels de ces pays pour leur permettre d'assister aux réunions ordinaires et que le manque de ressources empêche la participation des Etats nouvellement indépendants. Ils ont dit également

le bien qu'ils pensaient des ateliers et du travail des conseillers régionaux qui, à leur avis, contribuaient à mieux faire connaître les activités de la CEE et facilitaient l'application des normes, des conventions et des directives qu'elle élaborait.

c) Les bureaux des organes subsidiaires sont parfaitement au courant de ce que font les autres organisations qui s'occupent de questions similaires dans la région. Ils ont insisté sur la spécificité du travail de la CEE, soulignant aussi bien les aspects complémentaires que les différences avec les autres organisations en ce qui concerne la composition et les méthodes de travail.

d) Les organes subsidiaires sont conscients de la nécessité d'aborder des questions intersectorielles mais celles-ci ne devraient pas être examinées de façon systématique au titre d'un point de l'ordre du jour revenant régulièrement à chaque réunion. Au contraire, il faudrait commencer par définir les questions intersectorielles à traiter et les organes subsidiaires concernés devraient les examiner de manière sélective et souple sur la base d'un programme arrêté d'un commun accord.

e) Les consultations ont montré le souci des organes subsidiaires principaux d'améliorer l'organisation des réunions, non seulement en établissant des ordres du jour mieux ciblés mais aussi en réduisant la durée de ces réunions en vue d'accroître le niveau de participation et de multiplier au maximum les possibilités de contact avec les milieux dirigeants. Une idée pratique consiste à donner davantage de responsabilités aux bureaux des organes subsidiaires et, si nécessaire, à les élargir de façon qu'ils puissent mieux préparer les réunions et qu'ils soient mieux à même de s'occuper des affaires courantes et d'approuver les rapports ad referendum.

f) La coopération avec le secteur privé s'intensifie et elle est unanimement appréciée. Elle permet de diversifier l'information, de stimuler l'échange d'idées et de données d'expérience et de mieux définir les besoins et les moyens pratiques d'y répondre. Elle constitue aussi une source potentielle de financement pour un certain nombre d'activités d'intérêt mutuel. On a donc estimé que cette coopération entre les Etats membres et le secteur privé dans les domaines relevant de la compétence de la CEE devrait être activement poursuivie.

g) Tous les organes subsidiaires principaux ont souligné l'importance de leurs programmes de travail et la nécessité de se procurer des ressources pour les mener à bien. Cela étant, ils ont été informés des objectifs et de l'état d'avancement actuel du processus engagé comme suite au paragraphe 13 de la décision A (50). Plusieurs organes subsidiaires principaux envisagent de nouvelles possibilités de rationaliser leurs travaux et de réaliser le plus d'économies possible. Compte tenu des consultations antérieures et des réponses au questionnaire envoyé par le bureau de la Commission, le dialogue se poursuivra afin d'étudier de manière plus approfondie l'évolution possible des activités des organes subsidiaires principaux et d'aider la Commission à prendre des décisions définitives sur les orientations stratégiques pour l'avenir.

## 1. Groupe de travail des politiques de normalisation

(Consultations tenues par M. R. Neagu le 23 mai 1995)

Bureau : Président, M. S. Averin (Fédération de Russie); Vice-Président, M. C. Arvius (Suède).

6. Le Président du Groupe de travail a dit que celui-ci constituait un cadre privilégié pour un examen multilatéral du rôle que la réglementation technique et la normalisation pouvaient jouer dans l'action menée pour préserver la santé et la sécurité publiques, protéger l'environnement et assurer une utilisation efficace des ressources. Sur ce dernier point, le Groupe de travail a tenu une session commune avec le Comité directeur du projet "Efficacité énergétique 2000" afin de faire le point des travaux consacrés aux normes d'efficacité énergétique. Les activités du Groupe de travail étaient particulièrement utiles aux pays en transition et il était encourageant de noter que l'Estonie, la Lituanie, le Kazakhstan et le Kirghizistan avaient participé pour la première fois à une session du Groupe de travail. La métrologie était un moyen efficace d'économiser les ressources et le Groupe de travail avait lancé dans ce domaine un programme de formation qui avait connu un début prometteur. Il a été indiqué que les ressources limitées mises à la disposition du Groupe de travail avaient été utilisées de manière extrêmement efficace mais une augmentation des fonds alloués au secrétariat au titre des frais de voyage pour ce programme était néanmoins jugée nécessaire.

7. Quelques-uns des principaux résultats de la cinquième session ont été mentionnés, notamment l'accord concernant un projet de mandat révisé et une nouvelle désignation pour le Groupe de travail, l'examen du projet de révision des recommandations de la CEE sur les politiques de normalisation qui devait être achevé et publié en 1996, la quatrième version révisée de la Liste CEE des secteurs appelant une normalisation, l'inscription au programme de travail d'un nouvel élément intitulé "Politique en matière de qualité et compétitivité", l'élaboration d'un programme d'ateliers et de séminaires et l'adoption d'une décision visant à confier aux rapporteurs le soin d'étudier la possibilité de donner à certaines recommandations un caractère juridiquement plus contraignant, par exemple en les transformant en conventions.

8. De l'avis du bureau, on ne saurait surestimer l'intérêt des séminaires et des ateliers car ils constituaient un moyen extrêmement efficace de transmettre des informations aux experts des pays en transition qui n'avaient pas les moyens de se rendre à Genève. On a également fait observer que les recommandations de la CEE sur les politiques de normalisation pourraient sans aucun doute être utiles aux experts d'autres régions. Ces recommandations avaient été élaborées en étroite coopération avec les principales organisations internationales de normalisation (ISO et CEI) et étaient donc universellement applicables.

9. Il a été noté que l'Union européenne continuait à insister pour que ses certificats soient reconnus dans la Fédération de Russie sans réciprocité. Il fallait instaurer une confiance mutuelle dans la compétence technique et l'intégrité professionnelle des pays partenaires et, à cet égard, l'expérience acquise par certains pays de la CEE en matière d'harmonisation technique

avec les directives de l'UE était très utile à d'autres pays qui commençaient à peine ce travail d'harmonisation. Enfin, il a été souligné que la normalisation était indispensable à la réussite du processus d'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale.

## **2. Comité des politiques de l'environnement**

(Consultations tenues par M. B. Skogmo le 31 mai 1995)

Bureau : Président, M. K. Bärilund (Finlande); Vice-Présidents, M. V. Kostin (Fédération de Russie), M. D. Mount (Etats-Unis d'Amérique) et M. I. Tokes (Hongrie).

10. Le Bureau du Comité des politiques de l'environnement a souligné que cet organe concentrait ses activités sur la promotion de la coopération et de la coordination paneuropéennes dans le domaine de l'environnement, l'assistance aux pays en transition et la législation relative à l'environnement.

11. Les préparatifs de la Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" (Sofia, Bulgarie, 23-25 octobre 1995) offraient l'occasion d'élaborer une politique environnementale régionale, de coopérer avec d'autres organisations et institutions internationales (UE, OCDE, OMS/EURO, Conseil de l'Europe, PNUE, Banque mondiale, BERD, etc.) et de coordonner les activités de la CEE avec les leurs ainsi que de faire intervenir d'autres secteurs, qu'il s'agisse de parlements, d'entreprises commerciales et industrielles ou d'ONG s'occupant de l'environnement.

12. De nouvelles formes de coopération interorganisations étaient recherchées. La création récente par le Comité et l'OMS/EURO d'un comité mixte de l'environnement et de la santé en Europe constituait un exemple des nouvelles initiatives concertées qui étaient prises à cet égard. En s'appuyant sur les résultats de la coopération avec les Conseillers économiques et le Comité de l'agriculture, le bureau du Comité des politiques de l'environnement prévoyait de nouer des liens plus étroits avec le Comité de l'énergie et le Comité des établissements humains ainsi qu'avec les Groupes de travail de l'acier et de l'industrie chimique.

13. Il a été souligné qu'il importait d'élaborer, en coopération avec l'OCDE, un programme d'études de performance environnementale pour les pays en transition. A partir des résultats obtenus dans le cadre de l'élaboration des études pilotes de l'OCDE sur la Pologne, la Bulgarie et le Bélarus (réalisées en coopération avec la CEE) et des études pilotes de la CEE relatives à l'Estonie et à un autre pays en transition, le Comité devrait prendre une décision en 1996/1997 sur le lancement d'un programme d'études régulier de grande ampleur.

14. Il a en outre été noté que les ateliers organisés sur demande dans les pays en transition et les services fournis par le conseiller régional pour l'environnement aidaient ces pays à renforcer leurs capacités de gestion de l'environnement.

15. Il a été souligné que les nouveaux travaux du Comité relatifs à la législation en matière d'environnement étaient un moyen de favoriser une convergence au sein de la région de la CEE en ce qui concernait l'état de l'environnement et les politiques environnementales. Ce travail présentait un intérêt pour tous les pays membres.

16. L'accent a été mis sur la nécessité de donner au secrétariat davantage de moyens pour assurer les services nécessaires au processus "Un environnement pour l'Europe" et élaborer le programme d'études de performance environnementale. Ces importantes activités étaient freinées par le manque d'effectifs et l'insuffisance des fonds disponibles au titre des frais de voyage dans la Division de l'environnement et de l'habitat. Il a par ailleurs été souligné qu'il importait de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour l'aide aux pays en transition afin de faciliter la participation d'experts de ces pays aux réunions organisées sous les auspices du Comité.

### **3. Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE**

(Consultations tenues par M. R. Neagu le 22 juin 1995)

Bureau : Président, M. K. Puumanen (Finlande); Vice-Présidents, M. I. Kosír (Slovaquie) et M. A. Swinarenko (Fédération de Russie).

17. Le Président de la Commission a souligné que les Conseillers économiques avaient déjà pris dans le passé d'importantes mesures en vue de rationaliser leur travail. Il restait cependant essentiel de trouver de nouvelles possibilités d'utiliser plus efficacement le temps et les ressources.

18. Evoquant les résultats de la trente et unième session des Conseillers économiques, le Président de cette session a mis l'accent sur le fait que des progrès sensibles avaient été réalisés dans l'application des propositions pratiques faites lors des consultations tenues l'année précédente. C'est ainsi que les Conseillers économiques avaient décidé qu'à partir de 1996, le rapport de leur session ne serait plus adopté à la fin des travaux mais que le secrétariat l'établirait après la session sous la responsabilité du bureau. Les participants à la réunion préparatoire prévue pour la fin du mois de janvier 1996 et les membres du bureau avaient été invités à résoudre les problèmes pratiques posés par l'application de cette nouvelle procédure. Au lieu d'une semaine entière, les sessions annuelles ne dureraient plus que trois jours et demi et se termineraient le jeudi matin et non plus le vendredi après-midi comme c'était le cas actuellement. A plus long terme, il faudrait parvenir à raccourcir encore la durée de la session annuelle pour la ramener à trois jours pleins. On pourrait peut-être ainsi s'assurer la présence d'un certain nombre d'experts de haut niveau qui, pour l'instant, hésitaient à participer à des sessions qui duraient toute une semaine.

19. Le bureau des Conseillers économiques avait envisagé d'autres possibilités de rationalisation. Il avait notamment étudié toute une série de mesures concernant en particulier la sélection des principaux thèmes de discussion pour la session annuelle (il pourrait ne plus y avoir qu'un grand thème au lieu de deux), l'adoption du programme de travail (qui devrait porter uniquement sur les modifications proposées et non plus sur la totalité du programme), et l'organisation d'ateliers et de réunions spéciales (qui permettraient d'aborder un certain nombre de questions de caractère structurel en dehors de la session annuelle où elles étaient étudiées actuellement. A propos de cette dernière proposition, il a cependant été noté que l'organisation de réunions en dehors de la session annuelle posait le problème du financement de la participation d'experts des pays en transition.

20. Une rationalisation plus poussée des activités était envisageable, mais dans la situation actuelle, elle apparaissait difficile en raison des règles de procédure de la CEE qui imposaient d'inscrire à l'ordre du jour des organes subsidiaires principaux des points précis, par exemple, "questions découlant de la session annuelle de la Commission" et "activités des autres organes subsidiaires principaux". Il serait donc souhaitable que ces règles, qui étaient actuellement appliquées de manière uniforme à tous les organes subsidiaires principaux, soient aménagées pour tenir compte des besoins propres à chacun d'eux.

21. Au sujet de la participation à la session annuelle, il a été noté que le nombre de pays dont la délégation comptait plusieurs membres venant de la capitale était en augmentation, ce qui témoignait de l'intérêt que les pays membres de la CEE, dans toute la région, attachaient aux activités des Conseillers économiques. Toutefois, compte tenu de l'accroissement du nombre des membres de la CEE, il apparaissait souhaitable de prendre des mesures en vue d'inciter davantage de pays à participer aux activités ordinaires des Conseillers économiques.

22. L'accent a été mis sur le fait que l'efficacité du travail des Conseillers économiques dépendait pour beaucoup de la coopération établie avec d'autres organisations internationales et des mesures prises pour éviter d'éventuels chevauchements d'activités. Evoquant les résultats de la dernière session, le Président a fait observer que cette coopération pouvait maintenant être considérée comme excellente comme le montrait le fait que, cette année, le FMI et l'OCDE avaient l'un et l'autre accepté de désigner des animateurs de débats pour l'un des thèmes retenus par les Conseillers économiques aux fins de l'échange d'informations. Les représentants d'autres organisations internationales avaient eux aussi participé activement aux débats et ne s'étaient pas bornés à donner des informations sur les activités de leurs organisations respectives en Europe orientale.

23. Concernant la diffusion dans les pays membres d'informations sur le travail des Conseillers économiques, il a été noté que ces derniers jouaient un rôle dans l'élaboration des politiques. L'importance que les pays en transition attachaient aux activités des Conseillers économiques s'expliquait par le fait que la session annuelle leur donnait l'occasion de présenter quelques-unes des possibilités d'action envisagées dans leurs pays respectifs et de les examiner avec leurs collègues. Il était donc essentiel de centrer encore plus les débats sur les questions présentant un intérêt direct pour les pays en transition.

24. Le Président de la Commission a souligné que le processus de rationalisation en cours avait pour principal objectif de permettre aux gouvernements de tirer davantage profit des activités des Conseillers économiques en concentrant l'attention sur les questions appropriées. Le bureau avait un rôle essentiel à jouer à cet égard en déterminant les secteurs qui présentaient le plus grand intérêt pour l'ensemble des pays membres et en veillant à ce que les gouvernements, en particulier ceux des pays en transition, soient informés des résultats des réunions des Conseillers.

#### 4. Comité des établissements humains

(Consultations tenues par M. R. Neagu le 20 septembre 1995)

Bureau : Président, M. P. Gurtner (Suisse); Vice-Présidents, M. S. Brenke (Allemagne) et M. U. Christiansen (Danemark).

25. Le Bureau du Comité des établissements humains a fait un tour d'horizon des problèmes présents et futurs les plus importants dans le domaine des établissements humains :

a) Le secteur des établissements humains jouait un rôle clef dans l'économie nationale car, en général, l'investissement total dans les bâtiments et les infrastructures techniques représentait plus de la moitié de l'ensemble des investissements publics dans les pays industrialisés. En outre, des investissements importants favorisaient le commerce, par exemple dans les domaines du savoir-faire technique et des technologies, des matériaux et des activités de construction. De surcroît, dans les pays en transition, la privatisation des terres et des biens immobiliers constituait un problème économique majeur et le resterait dans un avenir prévisible;

b) Les établissements humains étaient en outre une source importante de pollution de l'environnement. Les politiques n'étaient souvent qu'un catalogue de principes et il était difficile de faire démarrer des activités concrètes. Il fallait renforcer la planification urbaine et l'aménagement du territoire aux niveaux régional et national pour améliorer les liens entre la société et la nature. L'intervention des administrations locales et régionales dans le domaine de l'environnement consistait essentiellement à surveiller les émissions industrielles et la propreté de l'eau. Les transports et la circulation en milieu urbain avaient rarement été considérés comme des questions d'environnement. Les administrations locales intervenaient désormais davantage dans la politique de l'environnement mais il leur restait à élaborer des stratégies intégrées sur le plan territorial et adaptées aux besoins locaux;

c) Les établissements humains étaient un élément important du tissu social d'une ville, d'une région ou d'un pays. Le problème des sans-abri devenait de plus en plus préoccupant dans plusieurs pays de la CEE, de même que la question de la stabilité sociale et le phénomène des migrations. Pour relever ces défis, il fallait prendre des mesures précises consistant à prévoir et à fournir des équipements et des services adaptés.

26. Pendant un certain temps, le besoin d'un échange d'informations est-ouest se ferait fortement sentir afin de réduire, grâce à l'adoption de principes et de mesures axés sur l'avenir, l'écart existant entre les pays de la région de la CEE en matière de qualité de vie dans les zones urbaines et de normes du logement. A cette fin, les pays demandaient de plus en plus souvent au Comité des établissements humains d'organiser des ateliers consacrés à des questions pratiques et de réaliser des études sur des questions telles que le développement durable, l'administration foncière, les politiques du logement, la rénovation urbaine et la modernisation des logements. Le Comité avait pour objectif de renforcer la coopération internationale aux fins de l'élaboration et de la mise en oeuvre de politiques de l'habitat visant à instaurer une situation plus saine dans les domaines environnemental, économique et social

et à assurer un développement durable, à contrôler et à analyser les résultats de la mise en oeuvre de ces politiques et à les faire cadrer avec les objectifs nationaux d'ensemble en matière de développement durable, à mettre en place des moyens institutionnels et à développer les compétences professionnelles, et enfin à apporter un appui au niveau régional aux objectifs, aux engagements et au Plan d'action mondial qui seraient adoptés à la Conférence Habitat II qui devait se tenir en juin 1996.

27. Il avait été proposé de constituer un conseil consultatif pour le secteur privé qui serait chargé d'appuyer l'exécution du programme de travail du Comité.

#### **5. Groupe de travail de l'industrie chimique**

(Consultations tenues par M. O. Sliptchenko le 29 septembre 1995)  
Bureau : Président, M. J. Coupek (République tchèque); Vice-Président, M. J. Parmentier (Belgique).

28. Le Président du Groupe de travail a félicité le secrétariat de la CEE pour le sens élevé des responsabilités et la grande compétence dont il faisait preuve dans l'exécution de son mandat. Il a ensuite expliqué l'importance de l'industrie chimique et de ses produits pour tous les secteurs de l'activité économique et décrit les efforts que cette industrie faisait pour améliorer ses performances en matière d'environnement. Il a en outre noté l'évolution importante des entreprises chimiques des pays d'Europe centrale et orientale qui étaient passées du statut d'entreprises d'Etat ou contrôlées par l'Etat à celui de sociétés privées.

29. Le Groupe de travail de l'industrie chimique était considéré comme une instance unique en son genre : c'était le seul organe au sein duquel des représentants des gouvernements, de l'industrie et des organisations internationales se réunissaient pour échanger des vues sur les problèmes essentiels auxquels l'industrie chimique devait faire face dans la région de la CEE. La nécessité de maintenir et d'accroître l'intérêt du secteur privé et des gouvernements des pays occidentaux a été soulignée, de même que l'importance d'une action ayant un impact visible sur le terrain. Le Vice-Président du Groupe de travail a noté les efforts que celui-ci faisait en faveur des pays en transition mais, tout en reconnaissant qu'ils étaient assurément louables, il a estimé qu'il fallait maintenir un certain équilibre pour ne pas sacrifier l'intérêt des pays occidentaux.

30. Le Président a par ailleurs fait observer que certaines activités du Groupe de travail avaient eu des retombées commerciales directes lors de voyages d'étude et d'ateliers au cours desquels les participants avaient négocié des contrats entre entreprises commerciales; même s'il était évident que tel n'était pas le but des activités de l'ONU, cela illustrait bien les effets pratiques que pouvaient avoir certaines activités. Les voyages d'étude offraient en outre l'avantage de rapprocher les participants et de leur permettre de nouer des liens personnels, ce qui montrait bien l'intérêt que ces voyages présentaient pour la poursuite de la coopération.

31. L'établissement de rapports statistiques constituait un élément très important du programme du Groupe de travail. Parmi ces rapports figuraient la Revue annuelle de l'industrie chimique, le Bulletin du commerce des produits chimiques, dont la publication venait de reprendre, la version préliminaire de la Revue annuelle, les Statistiques concernant la production des principaux hydrocarbures aromatiques et oléfines et l'étude quinquennale intitulée "Tendances et perspectives du marché des produits chimiques". Le Président a fait observer qu'au cours des trois années précédentes, le secrétariat du Groupe de travail avait eu du mal à mener à bien son programme statistique car l'aide qu'il avait reçue dans ce domaine était insuffisante. Il disposait de données d'un intérêt exceptionnel mais le personnel chargé de les exploiter avait des contraintes de temps considérables et les publications paraissaient avec un retard important.

32. Il a été pris note avec satisfaction du déroulement du programme régional CHEMISEED (Industrie chimique - développement durable du point de vue de l'économie et de l'environnement). Cinq activités étaient en cours dans le cadre de ce programme, qu'il s'agisse de projets permanents (Centre régional de gestion de l'environnement pour l'industrie chimique de Varsovie et banque de données comparées sur la législation applicable à l'industrie chimique dans la région de la CEE) ou de projets de durée limitée (séminaires et ateliers; projet pilote de démonstration de nettoyage environnemental de certains sites pollués par des produits chimiques).

33. L'organisation d'ateliers destinés à aider les pays en transition faisait partie des activités du Groupe de travail. A cet égard, il a été fait mention de l'Atelier sur la restructuration et la modernisation de l'industrie chimique dans les pays en transition, qui devait être accueilli par le Gouvernement ukrainien en 1996. Parmi les autres initiatives visant à aider les pays en transition figurait la publication du Répertoire des produits chimiques et des fabricants de ces produits qui permettait de faire connaître ces entreprises aux clients potentiels en dehors de leur propre marché. Le Président du Groupe de travail a signalé qu'il était difficile de trouver des ressources suffisantes pour traiter les données nécessaires aux fins de cette publication qui connaissait un grand succès. Le Vice-Président a confirmé que ce programme revêtait une très grande importance pour les pays en transition.

34. Dans ses activités visant à aider les pays en transition, le Groupe de travail ne devrait pas négliger l'importance des technologies modernes dans l'industrie chimique. Ces activités ne devraient d'ailleurs pas avoir pour seul but de développer l'industrie chimique elle-même mais elles devraient aussi contribuer à la croissance économique générale de ces pays, en particulier en facilitant leur accès aux marchés européen et mondial afin d'accroître les recettes dégagées par les ventes de produits chimiques.

35. Le Président du Groupe de travail, reconnaissant le bien-fondé de ces remarques, a cité l'exemple de deux réunions inscrites au programme de travail de 1996 qui permettraient de débattre de technologies modernes et au cours desquelles des experts connus venant aussi bien de pays développés que de pays en transition de toute la région pourraient apporter leur concours sur divers aspects de ces technologies (le Séminaire sur les techniques membranaires et l'Atelier sur l'intégration des procédés).

36. Une coopération était en train de s'amorcer avec les conseillers régionaux et deux possibilités d'action concrète avaient été envisagées directement entre le Conseiller régional pour l'industrie et la technologie et le Groupe de travail de l'industrie chimique mais on en était encore au stade des préliminaires.

37. Il a été noté que la CEE et l'UE coopéraient étroitement, au point que le projet de banque de données comparées sur la législation applicable à l'industrie chimique dans la région de la CEE bénéficiait de concours financiers et de contributions en nature directs. Il a été également question d'une série de tables rondes organisées à l'initiative du Groupe de travail et réunissant des membres d'ONG, d'organismes intergouvernementaux et d'administrations publiques ainsi que des participants du secteur privé pour débattre de questions controversées qui se posaient à l'industrie chimique.

38. A propos du coût du secrétariat, il a été signalé que les effets de la rationalisation s'étaient déjà fait fortement sentir dans la Division de l'industrie et de la technique et que de nouvelles réductions risquaient de mettre en péril l'existence même du groupe. Il a par ailleurs été noté que la plupart des activités extérieures des organes subsidiaires principaux étaient financées par les gouvernements des pays hôtes de façon à réduire au minimum les coûts directs à la charge de l'ONU.

## **6. Groupe de travail de l'acier**

(Consultations tenues par M. O. Sliptchenko le 27 octobre 1995)  
Bureau : Président, M. H.U. Meiswinkel (Allemagne); Vice-Président, M. L. Shevelev (Fédération de Russie).

39. Le Président du Groupe de travail de l'acier a souligné que, conformément aux vœux des gouvernements et des représentants de l'industrie, l'ordre des priorités avait été progressivement réaménagé. Le Groupe de travail de l'acier menait une action efficace dans les secteurs prioritaires de la CEE et avait réussi à faire participer à ses travaux des représentants de l'industrie sidérurgique et des pouvoirs publics. Cette participation était une des clefs de la réussite du programme d'assistance aux pays en transition du Groupe de travail.

40. Le Bureau du Groupe de travail a fait valoir que les délégations, en particulier celles des pays en transition, estimaient que cet organe constituait un cadre exceptionnel pour échanger des vues sur l'industrie métallurgique et sidérurgique. Aucune autre organisation n'offrait aux représentants des pouvoirs publics et des milieux industriels la possibilité de débattre librement sur un pied d'égalité des questions économiques et technologiques et des problèmes commerciaux. Dans l'optique de la restructuration et de la privatisation, les pays occidentaux faisaient profiter les pays en transition de leur expérience.

41. L'accent a été mis sur les liens de coopération très étroits qui existaient avec d'autres organisations ayant des activités dans le secteur de l'acier (OCDE, UE, IISI). Le Président du Groupe de travail a montré

clairement qu'il n'y avait pas de chevauchement d'activités avec les autres organisations. Au contraire, les publications et d'autres activités du Groupe de travail constituaient pour celles-ci une importante source d'information.

42. Pour répondre à la demande de plusieurs pays, le Groupe de travail avait mis au point, sous la direction d'un groupe d'experts de haut niveau, un programme régional ("Métallurgie et écologie") concernant le développement durable de l'industrie sidérurgique et la protection de l'environnement et donnant lieu à l'organisation de séminaires et d'ateliers et à l'élaboration d'un répertoire des organisations s'occupant de l'environnement et de la sidérurgie. Des membres du secrétariat avaient en outre été invités à faire fonction de conseillers techniques pour les problèmes financiers et les problèmes de gestion posés par la restructuration de l'industrie sidérurgique dans les pays en transition.

43. Un projet financé conjointement par la Banque mondiale, la BERD, la Commission européenne, l'Institut international du fer et de l'acier (IISI) et la CEE visait à dresser pour la première fois un tableau détaillé de l'industrie sidérurgique en Europe occidentale, centrale et orientale et à mettre à la disposition des investisseurs potentiels un outil pratique susceptible de les aider à prendre des décisions. Ce projet associait des représentants des pouvoirs publics et de l'industrie sidérurgique de tous les pays producteurs d'acier d'Europe orientale et centrale et faisait appel aux compétences techniques conjuguées des différentes organisations.

44. Au cours des quatre années écoulées, les effectifs permanents avaient diminué de même que les ressources en matériel. Toutefois, grâce à l'aide directe de gouvernements et de l'industrie, qui avaient fourni des économistes hautement qualifiés, des ordinateurs personnels et un appui financier dans une optique à long terme, les activités avaient été réorganisées et réorientées de façon à donner un caractère plus concret et plus efficace à l'aide apportée à la sidérurgie. Le Président du Groupe de travail a souligné que pendant sa session, celui-ci avait demandé au Secrétaire exécutif de lui apporter, sans tarder, une aide dans le domaine statistique de façon à garantir la parution des publications statistiques concernant le secteur de l'acier qui étaient très importantes pour les pouvoirs publics et pour les milieux industriels.

## **7. Comité de l'énergie**

(Consultations tenues par M. L. Willems le 9 novembre 1995)

Bureau : Président, M. A. Gritsenko (Fédération de Russie); Vice-Présidents, M. T. Alptürk (Turquie) et M. I. Gaf-Deac (Roumanie).

45. Le Vice-Président de la Commission a noté que les participants à la cinquième session n'avaient pas été aussi nombreux qu'on l'aurait souhaité. Un effort devait être fait pour améliorer la situation à cet égard, en particulier parmi les pays en transition. Le Bureau du Comité a indiqué que, pour beaucoup de pays en transition qui étaient aux prises avec des problèmes financiers, il avait été difficile de participer à la session. Le Vice-Président du Comité a ajouté que la participation de représentants des pays au niveau le plus élevé serait une très bonne chose pour le Comité car elle donnerait une autre dimension à ses travaux.

46. En ce qui concerne l'aide apportée aux pays en transition dans le domaine de l'énergie, le Président du Comité a signalé le rôle important joué par le nouveau Centre du gaz et rappelé que la CEE était la seule organisation internationale dans laquelle de nombreux pays en transition étaient représentés. Vu l'importance qu'il présentait pour assurer l'intégration économique en Europe, le domaine de l'énergie devrait être considéré comme prioritaire pour les pays en transition et la CEE devrait contribuer activement à définir une politique et des stratégies dans ce domaine. Il a été noté, en outre, que les structures actuelles rigides du secteur énergétique dans les pays en transition avaient besoin d'être réformées et modernisées et que, par exemple, la fermeture des mines de charbon dans nombre de ces pays posait des problèmes particuliers.

47. A propos des autres grands domaines d'activité relevant du Comité, le Vice-Président a noté qu'il était nécessaire d'entreprendre une analyse critique des points forts et des points faibles du programme de travail dans le domaine de l'énergie. Le Bureau a évoqué l'importance des travaux consacrés à l'interconnexion des réseaux de transport et de distribution de gaz et d'électricité en Europe, jugée essentielle pour parvenir à plus d'efficacité du côté de l'offre.

48. Le Vice-Président du Bureau a déclaré que le Comité de l'énergie devait s'efforcer de rapprocher les positions des pays de la région de la CEE qui, dans le domaine de l'énergie, se trouvaient dans des situations différentes et avaient des intérêts divergents. C'était là la tâche principale à laquelle il devait s'atteler. Le Comité devrait chercher à développer ses activités dans les domaines intersectoriels, le succès du projet "Efficacité énergétique 2000" auquel participaient aussi bien les milieux industriels que les pouvoirs publics ayant, à cet égard, valeur d'exemple. Mention a également été faite du Centre du gaz qui apparaissait comme un secteur d'activité prometteur. Mais, en ce qui concerne les travaux menés dans le cadre du Comité de l'énergie et de ses organes subsidiaires, le Vice-Président de la Commission a noté qu'il était nécessaire de déterminer les domaines dans lesquels la CEE disposait d'un avantage comparatif afin de concentrer les maigres ressources disponibles là où son action pouvait être le plus efficace. En somme, il se pourrait qu'en raison du manque actuel de ressources la CEE soit obligée de réduire ses activités au titre de certains éléments du programme de travail. Peut-être faudrait-il que les travaux menés dans les domaines correspondants au sein d'autres instances s'intensifient.

49. Le Président du Comité a fait valoir que, pour les pays en transition, l'énergie était un secteur prioritaire et que, pour eux, les activités visant à promouvoir l'intégration des secteurs énergétique et industriel étaient, de loin, les plus importantes que la CEE pouvait entreprendre à cet égard. Il a insisté en particulier sur le fait qu'il était important de consacrer des travaux aux stratégies et politiques énergétiques.

50. Le Président du Comité a également souligné que des ressources supplémentaires étaient nécessaires. A ce sujet le Vice-Président de la Commission a déclaré que réduire le nombre de jours de réunion était un moyen d'économiser les ressources et que le secrétariat devrait concentrer ses efforts sur les travaux et les documents de fond.

51. La Secrétaire exécutive adjointe a fait valoir qu'il incombait au Bureau du Comité de l'énergie de relancer le dialogue entre les pays au sujet de la situation et des politiques énergétiques dans la région de la CEE et a ajouté que, pour que le débat soit plus animé, il était nécessaire de travailler en synergie avec les autres organisations internationales.

## **8. Comité du bois**

(Consultations tenues par M. T. Hildan représentant M. B. Skogmo le 16 novembre 1995)

Bureau du Comité du bois : Président, M. G. Siegel (absent de la réunion); Vice-Présidents, M. D. Darr (Etats-Unis) et M. N. Burdin (Russie). Pour le Comité exécutif de la Commission européenne des forêts de la FAO : Vice-Président : M. P. Csoka (Hongrie).

52. Le Vice-Président du Comité a souligné que ce dernier s'était déjà adapté à l'évolution des priorités qui étaient, désormais, dans le secteur du bois, les questions relatives à l'aménagement durable des forêts, notamment au suivi de la CNUED et de la Conférence ministérielle d'Helsinki, ainsi que le programme de statistique, de surveillance et d'analyse de base, y compris les études sur les tendances du bois. Il a proposé que dans le programme du Comité on définisse plus précisément un programme de base comprenant les sujets susmentionnés qui correspondaient à des activités permanentes ainsi qu'un petit nombre de projets d'actualité. Parallèlement à ces activités de base, le Comité devrait avoir à son programme un certain nombre de projets qui intéressaient tel et tel pays et qui devraient être exécutés sous la direction des pays intéressés avec un apport minimal du secrétariat.

53. L'accent a été mis sur le fait que les travaux statistiques effectués par le Comité en collaboration avec la FAO n'avaient pas d'équivalent et ne seraient pas facilement remplacés. Les statistiques internationales sur les forêts et le bois étaient coordonnées par un groupe de travail intersecrétariats (CEE/FAO/UE/OCDE/OIBT) pour éviter tout double emploi. En 1996 le questionnaire CEE/FAO deviendrait un questionnaire CEE/FAO/Eurostat.

54. Le Bureau a souligné que le Comité du bois et la Commission européenne des forêts de la FAO continuaient de travailler en étroite collaboration (programme intégré, organes subsidiaires mixtes, publications communes) en dépit du retrait du personnel de la FAO de la Division mixte.

55. Mention a également été faite de l'importance économique du secteur du bois et du commerce du bois et de ses produits, les échanges mondiaux dans ce secteur se chiffrant à 100 milliards de dollars.

56. Il a été indiqué que dans la section consacrée aux forêts, le Programme écologique pour l'Europe adopté à Sofia reprenait un certain nombre d'activités en cours du Comité du bois, notamment les travaux de surveillance et d'analyse des données.

57. De l'avis du Bureau, vu la corrélation entre les différents éléments de programme et le volume déjà très faible de ressources, le programme actuel ne serait pas applicable avec des ressources réduites.

58. A ce sujet, le Secrétaire exécutif a appelé l'attention des participants sur "l'effet multiplicateur" de nombreuses activités menées dans le cadre de la CEE, qui permettait de mobiliser des ressources nationales aux fins de l'exécution de projets concertés. Il a également indiqué qu'il était souhaitable de trouver de nouvelles sources de ressources, éventuellement privées, ce qui devrait être possible puisque le Comité avait bénéficié d'une participation du secteur privé efficace et de haut niveau.

59. Il a été souligné qu'il était important d'instaurer une communication efficace dans les pays, notamment avec les représentants à la Cinquième Commission et dans d'autres organes de décision, afin que ceux-ci soient parfaitement au courant de la nature et de l'intérêt des travaux effectués par le Comité du bois et des autres activités de la CEE.

## **9. Comité de l'agriculture**

(Consultations tenues par M. L. Willems le 21 novembre 1995)

Bureau : Président, M. K. Hirsch (Allemagne); Vice-Présidents, M. A. Gazowski (Pologne), M. I. Loupashko.

60. Il a été rappelé qu'à la suite du retrait du personnel de la FAO de la Section de l'agriculture de l'ex-Division CEE/FAO de l'agriculture et du bois, la CEE avait commencé à prendre des dispositions, dans la limite des ressources disponibles, pour que les travaux de normalisation des produits agricoles puissent être poursuivis sans interruption au sein de la Division du commerce. Les activités relatives aux statistiques des produits alimentaires et aux statistiques agricoles se poursuivraient dans le cadre de la Division de statistique.

61. Il a été expressément question des discussions que les membres du Comité avaient eues au sujet des incidences financières de l'option consistant à dissoudre le Comité de l'agriculture en ne conservant que les activités relatives à la normalisation des produits périssables et aux statistiques agricoles dans la limite des ressources dont le secrétariat disposait (option 1A). L'option 1B, qui prévoyait de maintenir également les Groupes de travail FAO/CEE des relations entre l'agriculture et l'environnement et de l'analyse économique du secteur agro-alimentaire et de la gestion des exploitations en les rattachant à d'autres divisions de la CEE, et l'option 2, consistant à fusionner le Comité de l'agriculture de la CEE et la Commission européenne d'agriculture de la FAO, ont également été évoquées.

62. Il a été rappelé que les points de vue des pays divergeaient quant aux activités à entreprendre dans l'avenir dans le domaine de l'agriculture. Dans un esprit de conciliation, l'Union européenne, qui était favorable à la solution proposée dans la variante A de l'option 1, avait invité la Commission à examiner la proposition de fusion du Comité de l'agriculture de la CEE et de la Commission européenne d'agriculture de la FAO à la lumière de l'offre, faite par la FAO, de fournir quelques ressources et compte tenu de la situation budgétaire difficile de la CEE en 1996/97. Les délégations des Etats-Unis et de la Suisse avaient dit partager cette position.

63. La délégation de la Fédération de Russie, appuyée par les délégations polonaise et ukrainienne, avait fait valoir que le Comité de l'agriculture de

la CEE devrait poursuivre ses activités en mettant en avant les besoins des pays membres en transition sur le plan économique, notamment de ceux qui n'étaient pas membres de la FAO, et la nécessité de traiter des politiques et questions agricoles dans une instance paneuropéenne où tous les pays siégeaient sur un pied d'égalité en qualité de membre au lieu d'avoir, simplement, le statut d'observateur.

64. A propos du questionnaire adressé aux organes subsidiaires principaux de la CEE au sujet du renforcement de la coopération économique dans la région de la CEE, il a été indiqué que le Comité privilégierait vraisemblablement les domaines de la normalisation des produits périssables, de l'aide aux pays en transition sur le plan économique et de l'établissement d'études agro-économiques.

65. Des problèmes particuliers concernant d'éventuels doubles emplois et chevauchements d'activités entre la CEE et la FAO dans le domaine de l'agriculture ont été également examinés. Si quelques chevauchements étaient possibles au niveau technique entre les deux organisations, les activités de la FAO s'inscrivaient essentiellement dans le contexte des relations Nord-Sud. La restructuration en cours de la FAO aux niveaux régional et sous-régional lui permettrait de travailler plus efficacement dans l'avenir. C'était dans le but d'éviter ces chevauchements que la CEE et la FAO avaient eu des consultations régulières (avec l'OCDE) au cours des années précédentes au sujet de la coopération dans le domaine de l'agriculture.

66. Il a été souligné une nouvelle fois que la cessation des activités du Comité de l'agriculture de la CEE aurait pour effet d'empêcher certains pays de participer à la coopération internationale dans ce domaine au niveau européen et se traduirait par la disparition du volet agropolitique de ces activités ainsi que par la dissolution des deux groupes de travail mixtes FAO/CEE, le Groupe de travail des relations entre l'agriculture et l'environnement et le Groupe de travail de l'analyse économique du secteur agro-alimentaire et de la gestion des exploitations. Il a été noté en outre que la Fédération de Russie avait l'intention d'adhérer à la FAO en 1997.

67. L'accent a été mis sur le fait que les activités futures de la CEE dans le domaine de l'agriculture dépendraient directement de la position prise par les Etats membres de la CEE à la session en cours du Comité de l'agriculture et à la prochaine session de la Commission ainsi que des ressources disponibles pour financer les activités de la CEE dans ce domaine.

#### **10. Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance**

(Consultations tenues par M. O. Sliptchenko le 1er décembre 1995)  
Bureau : Président, M. J. Thompson; Vice-Présidents, M. J. Beale (Etats-Unis), M. L. Björkbom (Suède), M. R. Mills (Royaume-Uni) et M. J. Zurek (Pologne).

68. Le Président de l'Organe exécutif a exposé en termes généraux le programme de travail exécuté au titre de la Convention et les résultats obtenus, soulignant que l'Organe exécutif était un organe conventionnel indépendant composé de 40 Parties, dont le service était assuré par le secrétariat de la CEE et les services de conférence de l'ONUG. Il a évoqué

en particulier les cinq Protocoles à la Convention, juridiquement contraignants, qui avaient été élaborés et mis en application avec succès (en 1984, 1985, 1988, 1991 et 1994). Il a également fait état des décisions qui avaient été prises d'engager des négociations en 1996 en vue de l'élaboration de trois protocoles additionnels sur l'azote et les substances connexes, les métaux lourds et les polluants organiques persistants. Il a été noté que le plan de travail de l'Organe exécutif pour l'année à venir prévoyait la tenue de 35 réunions internationales approuvées, ce qui imposerait une charge très lourde aux gouvernements et au secrétariat.

69. Il faudrait, au moment de fixer les priorités futures du secrétariat de la CEE, tenir dûment compte du plan de travail arrêté à l'échelon intergouvernemental pour 1996 et du programme analogue, voire plus chargé, envisagé pour les années suivantes. Les participants ont souligné l'importance que l'on attachait en haut lieu à la Convention et il a été fait observer que plusieurs organismes comme HELCOM et OSPARCOM s'appuyaient beaucoup sur les travaux effectués dans le cadre de la Convention et que le PNUE voyait dans ces travaux un tremplin pour entreprendre une action à l'échelle mondiale contre les polluants organiques persistants. L'accent a été mis également sur la coopération qu'il était prévu d'établir avec la CESAP au sujet de la pollution atmosphérique.

70. Le Vice-Président de la Commission, reconnaissant la spécificité de l'Organe exécutif et son caractère souverain, a noté l'ampleur des activités qu'il menait en application de la Convention, les multiples réunions ministérielles organisées à son initiative et le fait qu'il comptait de plus en plus de membres et disposait d'un vaste réseau scientifique et orienté vers l'action.

71. Les membres du Bureau et le secrétariat ont précisé que la structure organisationnelle relevant de l'Organe exécutif comprenait actuellement quatre organes subsidiaires principaux, deux groupes de travail préparatoires et dix équipes spéciales. Un fonds d'affectation spéciale pour le financement de l'application de la Convention avait été constitué en 1981 afin de recevoir les contributions obligatoires destinées à couvrir le coût de la coordination internationale des activités de modélisation et d'évaluation menées au titre du Protocole de l'EMEP. Le budget annuel de l'EMEP était actuellement de l'ordre de 1 900 000 dollars des Etats-Unis. Un arrangement similaire pour les activités relatives aux effets était à l'étude. D'après les calculs effectués, le montant annuel des contributions en nature versées par les pays aux fins des travaux de mesure, de modélisation, de surveillance des effets et de cartographie effectués en application de la Convention s'élevait à 60 millions de dollars des Etats-Unis.

72. Le Directeur de la Division de l'environnement et de l'habitat a évoqué la récente restructuration de la Division qui devait permettre de combiner les ressources et les compétences de façon plus avantageuse. Ce processus se trouvait conforté par de nombreuses initiatives comme les conférences ministérielles intersectorielles dont celle qui s'était tenue récemment à Sofia sur le thème "Un environnement pour l'Europe" et celle prévue sur les transports et l'environnement. Le Directeur de la Division de l'environnement et de l'habitat a précisé que le secrétariat apportait son plein appui à l'Organe exécutif et, revenant sur le débat qui avait eu lieu récemment à

la Cinquième Commission, il a déclaré qu'il ne serait pas réaliste ni économique de transférer le secrétariat au PNUE. Les membres du Bureau ont confirmé que ce transfert amènerait très probablement beaucoup de gouvernements à cesser de participer au programme de coopération existant qui fonctionnait bien, ce qui risquait de compromettre la réalisation de nouveaux progrès. L'accent a été mis également sur le fait que le secrétariat, quoique très restreint, était une composante essentielle de la structure mise en place dans le cadre de la Convention.

73. Le Président de l'Organe exécutif a fait observer que du fait du caractère intergouvernemental de cette instance, la participation directe de l'industrie privée ne se justifiait pas tant. Cela dit, l'établissement de liens plus étroits avec l'industrie était envisagé vu, notamment, que les obligations contractées par les gouvernements dans les Protocoles devaient être reprises en droit interne et que l'industrie devait s'y adapter conformément aux principes du marché. Le rapprochement entre l'Union européenne et l'industrie était considéré comme un facteur possible de progrès.

74. En ce qui concerne les investissements à réaliser dans la région sur la base des obligations énoncées dans les Protocoles, il a été précisé que les Protocoles n'imposaient pas l'application de technologies particulières pour atteindre les objectifs mais contenaient plutôt des recommandations. Vu que l'on était passé, dans le cadre de la Convention, d'accords simples à des accords différenciés, on prévoyait que l'industrie pourrait être plus étroitement associée à d'éventuels accords de la troisième génération. L'option consistant à entreprendre conjointement l'exécution des engagements pouvait offrir des possibilités d'investissement intéressantes dans certains pays. Pour que les institutions financières apportent une aide plus importante aux pays en transition sur le plan économique, il serait peut-être utile de publier des documents de référence de caractère promotionnel. A cet égard, l'approche régionale devrait être privilégiée.

75. En conclusion M. O. Sliptchenko a fait observer que les travaux entrepris par la Commission pour définir les orientations stratégiques de ses activités futures, en tenant compte des nouvelles réalités de la région de la CEE ainsi que des ressources budgétaires disponibles, devaient être pris en considération dans le cadre des activités de l'Organe exécutif. Il a invité l'Organe exécutif à faire connaître ses vues sur les orientations stratégiques des activités futures de la CEE.

76. Le Vice-Président de la Commission a insisté sur la nécessité d'encourager le secteur privé à participer à l'exécution du programme de travail de l'Organe exécutif. Il a également souligné que les activités menées par l'Organe exécutif pour aider les pays en transition devraient faciliter le transfert de technologies, notamment l'accès de ces pays aux technologies les plus avancées qui étaient nécessaires pour atteindre les objectifs des Protocoles.

## 11. Comité pour le développement du commerce

(Consultations tenues par M. R. Neagu le 7 décembre 1995)

Bureau du Comité pour le développement du commerce : Président, M. M. Berinde (Roumanie), Vice-Président, M. W. Müller (Allemagne); Président du Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international (WP.4), M. T. Blomfeldt (Finlande); Président du Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie (WP.5), M. D. Winter (Royaume-Uni); Président de la Réunion d'experts des éléments de données et de la télématique (GE.1), M. R. Walker (Royaume-Uni); Président de la Réunion d'experts des procédures et de la documentation (GE.2), M. D. Dima (Roumanie).

77. Le Président de la Commission s'est félicité de l'initiative prise par le Comité pour le développement du commerce, à sa session en cours, d'engager une réflexion sur ses activités futures. Il a précisé que le Bureau avait établi et soumis à cette session un document sur les orientations futures des activités du Comité. L'examen de ce document avait donné lieu à un échange de vues concret et pragmatique sur ce que le secrétariat pourrait faire et sur la façon dont il pourrait procéder pour aider plus efficacement les pays en transition sur le plan économique.

78. L'une des orientations possibles consisterait à associer plus activement les hommes d'affaires du secteur privé aux activités en cours du Comité pour le développement du commerce. En décembre 1995, des représentants du secteur privé avaient, pour la première fois, participé à une table ronde sur le financement du commerce et des investissements dans les pays en transition. Beaucoup d'entre eux avaient fait savoir qu'ils souhaitaient collaborer de façon suivie avec le secrétariat de la CEE. Par ailleurs, le Forum sur les moyens d'attirer l'investissement privé pour financer de grands projets d'infrastructure dans les pays en transition organisé en novembre 1995 sous les auspices du WP.5 s'était déroulé en présence d'un nombre non négligeable d'hommes d'affaires venus de toute la région (plus de 300 participants).

79. Le Président du WP.4 a rendu compte du processus de reconfiguration qui déboucherait, finalement, sur la création d'un nouvel organe : le Centre pour la facilitation du commerce. Il a expliqué comment ce centre serait à même de mieux répondre aux besoins des Etats membres et des pays n'appartenant pas à la CEE. Parmi les sujets de préoccupation, il a mentionné un certain nombre de cas dans lesquels les activités de la CNUCED faisaient double emploi avec celles menées par la CEE dans le domaine de la facilitation du commerce, encore qu'il n'y ait pas véritablement de chevauchement entre les deux organismes dont les activités se complétaient bien. Il a également évoqué le problème de l'insuffisance des ressources et a, notamment, fait valoir qu'il était nécessaire de maintenir le poste de conseiller régional affecté à ce sous-programme.

80. La Directrice de la Division a rendu compte de l'état d'avancement des activités du WP.1 et de l'attitude très positive de tous les Etats membres qui s'étaient prononcés pour la poursuite des activités relatives à la normalisation des produits agricoles en dépit des problèmes qui se posaient au Comité de l'agriculture de la CEE par suite du retrait de l'appui financier de la FAO à ce programme. Elle a informé les participants qu'à sa réunion

de novembre 1995 le WP.1 avait déclaré que ses travaux devraient être étroitement combinés avec ceux du Comité pour le développement du commerce.

81. Le Président du WP.5 a évoqué le succès du Forum international sur les moyens d'attirer l'investissement privé pour financer de grands projets d'infrastructure dans les pays en transition et a précisé que cette manifestation avait débouché, notamment, sur la création d'un groupe d'experts du secteur privé, qui travailleraient de façon indépendante et élaboreraient, pour examen et approbation par le WP.5, des directives relatives à de nouveaux modes de financement des projets à l'intention des pays en transition sur le plan économique. Cette nouvelle forme de coopération avec le secteur privé, si elle aboutissait, aiderait le secrétariat à développer ses activités sans ressources supplémentaires. Le Président du WP.5 a également indiqué que le principal problème qui se posait au Groupe de travail était celui de la publication des guides déjà établis, pour laquelle des ressources supplémentaires étaient nécessaires. Il a demandé que le poste de conseiller régional affecté au sous-programme relatif au développement du commerce soit maintenu en 1996.

82. Le Président de la Commission a fait valoir qu'il était important d'adopter une approche plus pragmatique à l'égard de toutes les activités et de faire du Comité pour le développement du commerce une instance dans laquelle non seulement les représentants des gouvernements mais aussi les hommes d'affaires pourraient se rencontrer pour discuter de leurs problèmes. En ce qui concerne les autres questions, il a insisté, notamment, sur la nécessité d'organiser des réunions de suivi pour faire le point des initiatives prises antérieurement. Il a relevé l'importance de la publication East-West Investment News et a déclaré qu'à sa connaissance il n'y avait aucun chevauchement entre ce sous-programme et les activités de la Division des études et des projections économiques de la CEE ou d'autres organisations.

## **12. Comité des transports intérieurs**

(Consultations tenues par M. L. Willems le 19 janvier 1996)  
Bureau : Président, M. Suvorov (Fédération de Russie).

83. Les principales activités du Comité ont été passées en revue. L'accent a été mis en particulier sur les difficultés rencontrées actuellement dans l'application de la Convention TIR. Comme la faillite du régime de transit TIR serait préjudiciable aux transports et aux échanges internationaux, surtout Est-Ouest, le Comité avait demandé instamment à toutes les parties appliquant le régime douanier TIR de respecter strictement les règles et d'appliquer les mesures à court terme prises par le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports ainsi que les recommandations adoptées par le Comité de gestion de la Convention TIR. En outre, des travaux préparatoires avaient déjà débuté en vue de la révision de la Convention TIR. Pour pouvoir accomplir cette tâche rapidement et de manière efficace, le Comité avait demandé que des ressources supplémentaires soient affectées à la Division des transports, invité les gouvernements et les organisations intergouvernementales à verser des contributions en espèces et en nature et décidé de créer un fonds d'affectation spéciale.

84. Dans le cadre de l'examen des activités préparatoires entreprises en vue de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement, il a été question, notamment, des divers types de résultats auxquels la Conférence pourrait aboutir - instruments juridiques, programme d'action, déclaration politique, etc. En ce qui concerne les dates de la Conférence, les délégations avaient émis des avis divergents : si l'une d'elles avait déclaré qu'elle préférerait que la Conférence se tienne en 1996, comme cela avait été initialement prévu, d'autres, vu tout ce qu'il restait à faire pour la préparer et vu également le calendrier des réunions consacrées aux transports en 1997, avaient appuyé la proposition visant à organiser la Conférence en 1997, à l'automne.

85. Les activités menées dans le cadre du Comité pour venir en aide aux pays en transition, en particulier les activités des organes subsidiaires, les ateliers et séminaires, les travaux entrepris au titre des projets TEM et TER ainsi que les activités des Conseillers régionaux, ont été également passées en revue. Les pays en transition bénéficiaient d'une aide, notamment dans le domaine de l'infrastructure des transports, qui était au centre des projets TEM et TER. Il était aussi prévu d'étendre les réseaux internationaux de transports routier, ferroviaire et combiné aux pays du Caucase et de l'Asie centrale et des mesures avaient été prises dans ce sens. Par ailleurs, un appui avait été fourni aux pays ayant entrepris des réformes au sujet des questions concernant le rôle de l'Etat dans les transports en économie de marché, la législation régissant les transports, la facilitation du passage des frontières, etc. Le Comité envisageait de traiter de ces sujets et d'autres sujets prioritaires au cours de futurs ateliers. En outre, il a été indiqué qu'il fallait former d'urgence un grand nombre de cadres dans le secteur des transports.

86. La question des ressources a été abordée. Il a été rappelé que le 15 septembre 1995 le Secrétaire général avait pris des mesures d'économie spéciales afin de faire face à la crise de liquidités de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité avait fait part des craintes que lui inspirait la situation financière critique et avait, à cet égard, insisté, en particulier, sur la nécessité de pourvoir aussitôt que possible les quatre postes d'administrateur actuellement vacants à la Division des transports. Quant aux économies qui pouvaient être envisagées, l'accent a été mis sur le fait que, vu tant le volume que la qualité des travaux menés par le Comité et compte tenu de l'efficacité avec laquelle les ressources humaines de la Division des transports étaient utilisées, la Commission devrait continuer d'accorder la priorité aux travaux relatifs aux transports et faire en sorte que les ressources budgétaires affectées au secteur des transports soient en rapport avec le caractère prioritaire de ces travaux. Le Président du Comité des transports intérieurs a souligné l'importance extrême que les instruments juridiques mis au point par le Comité présentaient, en particulier, pour les pays en transition. Cherchant à utiliser au mieux les ressources existantes grâce à une rationalisation encore plus poussée des activités, le Comité avait prié ses organes subsidiaires d'étudier les mesures d'économie qu'il serait possible de prendre sans compromettre l'efficacité des travaux. En réponse à la demande formulée par le Bureau au sujet de la non-ratification de projets d'instruments juridiques internationaux établis par les experts, il a été précisé que cela ne concernait qu'un très petit nombre d'instruments élaborés

dans le passé et que, désormais, tant les gouvernements que le secrétariat examinaient attentivement l'intérêt que les questions pouvaient présenter pour les gouvernements avant d'entreprendre l'élaboration de nouveaux instruments juridiques. Le Bureau de la Commission a également soulevé la question de savoir si l'on ne pourrait pas étudier plus avant la possibilité d'obtenir davantage de contributions extrabudgétaires, par exemple, des gouvernements, des organisations ou de l'industrie. Il a été convenu que le Comité approfondirait cette question.

**13. Conférence des statisticiens européens - à organiser.**

-----